



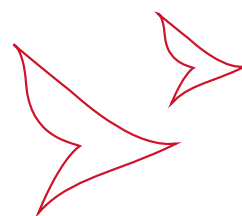
DEPARTEMENT du GARD

COMMUNE DE SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS

Hôtel de Ville – 376, avenue des Mimosas – 30 340 SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Élaboration



Pièce 4.2 – Droit de préemption urbain

Prescription par D.C.M. du 10/12/2015
Arrêt du projet par D.C.M. du 4/07/2019
Approbation par D.C.M. du 20/02/2020

SAINT-JULIEN-LES-ROSIERS

ÉLABORATION DU P.L.U.

ANNEXES

DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

La délibération du Conseil Municipal édictant le droit de préemption urbain sur les zones urbaines du plan local d'urbanisme sera prise à l'approbation du présent dossier de PLU.

